

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF2237

présenté par
M. Patrier-Leitus

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.